



Installations sportives sans obstacles

Directives de Procap Construction en collaboration avec le groupe d'intérêt (GI) sport et handicap



Le sport pour tous – accès sans obstacles

Le sport handicap a une longue tradition en Suisse. De nombreuses associations, fédérations et groupes sportifs offrent aux personnes avec handicap une grande variété d'activités sportives. La loi sur l'encouragement du sport a pour but d'encourager le mouvement et la mise sur pied d'activités sportives pour l'ensemble de la population. L'accès sans obstacles est un préalable au sport pratiqué par les personnes avec handicap, qu'elles soient autonomes ou accompagnées, et à leur participation comme spectateurs. Les Directives pour des installations sportives sans obstacles s'intéressent à ce thème parmi d'autres et proposent des solutions concrètes.

Bases légales

La Loi sur l'égalité pour les handicapés LHand oblige les exploitants d'installations ouvertes au public (celles dédiées au sport en font partie) de les rendre accessibles aux personnes avec handicap dès lors que leur construction ou leur transformation requiert une autorisation.

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées CDPH est entrée en vigueur en Suisse en mai 2014. En complément de la législation suisse, elle exige que les nombreux obstacles environnementaux et intellectuels empêchant les personnes avec handicap de mener un mode de vie autonome, soient supprimés.



Pourquoi ces directives ?

La norme SIA 500 Constructions sans obstacles, édictée en 2009, constitue le fondement essentiel de la construction sans obstacles en Suisse. Elle définit, entre autres, les exigences applicables aux installations sportives, sans établir de distinction selon le genre ni la taille de ces dernières. Les Directives pour des installations sportives sans obstacles ont été rédigées afin de pallier cette lacune. Le GI sport et handicap, des spécialistes de la construction sans obstacles, des personnes concernées ainsi que l'Office fédéral du sport OFSPO ont mis ces directives au point.

Groupes-cibles

Les directives concernent les spécialistes du bâtiment, les autorités fédérales, cantonales, communales, les écoles, les offices cantonaux du sport et les exploitants d'installations sportives privées telles que :

- les installations de plein air
- les halles de sport
- les bains
- les installations de sports de glace
- les installations de sport spécifiques

Le GI sport et handicap

Les trois organisations Procap Sport, Plusport et l'Association suisse des paraplégiques ont créé le groupe d'intérêt (GI) sport et handicap afin de dégager les ressources et les synergies nécessaires à l'encouragement et à la mise en œuvre de l'égalité des personnes avec handicap dans le sport.

Ce projet a bénéficié du soutien du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées ainsi que de l'Office fédéral du sport OFSPO.

Les directives sont à télécharger sur notre site internet www.procap-sport.ch sous la rubrique sport pour tous.

 procap sport

www.procap-sport.ch

 Sport suisse
en fauteuil roulant
ASSOCIATION SUISSE DES PARAPLÉGIQUES

www.spv.ch/fr

 Plusport 
Behindertensport Schweiz
Sport Handicap Suisse
Sport Andicap Svizzera

www.plusport.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Bureau fédéral de l'égalité pour
les personnes handicapées BFEH**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSPO